AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL





Date : 14/11/2022

Référence : Projet d'Appui au Secteur de la Santé phase 2 ((PASS 2) (CGA 1208 01 A))

AOO No : **03/MS/PASS 2/2022**

- 1. La République Gabonaise a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le coût du Programme d'Appui au Secteur de la Santé Phase 2 (PASS II). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des « Travaux de réaménagement et de réhabilitation des centres hospitaliers régionaux des 4 provinces cibles du projet PASS 2 (Franceville, Mouila, Makokou et Oyem)».
- Le présent Appel d'Offres Ouvert National est constitué de quatre (04) lots distincts et indépendants comme il suit :
 - Lot n°1: Travaux de réaménagement et de réhabilitation du centre hospitalier régional de Franceville;
 - Lot n°2 : Travaux de réaménagement et de réhabilitation du centre hospitalier régional de Mouila ;
 - Lot n°3 : Travaux de réaménagement et de réhabilitation du centre hospitalier régional de Makokou :
 - Lot n°4 : Travaux de réaménagement, de réhabilitation et de construction de quatre logements d'astreinte du centre hospitalier régional d'Oyem.

Un Candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots mais il ne sera attribué qu'un seul lot par soumissionnaire.

- 3. Les visites de sites obligatoires seront organisées par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du lundi 05/12/2022 au lundi 12/12/2022. Ces visites seront suivies d'une réunion préparatoire le jeudi 15 décembre 2022 à 10h00, dans les locaux de l'UGP, sis au Bas de GUE GUE à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le Procès-Verbal de cette réunion sera envoyé à l'ensemble des Soumissionnaires.
- 4. Le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, sollicite des offres sous pli fermé de la part des Soumissionnaires éligibles pour exécuter lesdits travaux.

Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'appel d'offres auprès de l'UGP :

Projet d'appui au secteur de la santé phase 2 Quartier Bas de Gué Gué A proximité du Centre National de Tri et Colis postaux

A l'attention de Monsieur Wilfried MANDO Coordonnateur National du Projet PASS 2 BP 50 Libreville Tél : 00241 62 27 51 17 E-mail : wilfried_mando@yahoo.fr

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) complets, en français, à cette adresse, sur présentation de la quittance de paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cents mille (200 000) FCFA par lot. Ce montant est de cents mille (100 000) francs CFA par lot, pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives Particulières et Générales sont ceux des Documents Types de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

- Les Offres devront être soumises à l'adresse de l'UGP ci-dessus au plus tard le mardi 03/01/2023 à 09 heures.
- 6. L'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, en présence des Représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le mardi, 03/01/2023 à 10 heures.
- 7. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres et concernent notamment les antécédents de défaut d'exécution de marchés, la situation et performance financière, l'expérience et la qualification ESSS, inscrits au point 2 Qualification de la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification », la Divulgation des Bénéficiaires Effectifs des Candidats aux Marchés Publics auprès de la Direction Générale des Marchés Publics. En particulier, il est exigé au minimum :

Critères obligatoires et non exhaustifs de qualification									
		Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4				
Antécédent de défaut d'exécution	Antécédents de non-exécution de marchés	Pas de résiliation de marchés prononcée aux torts exclusifs du soumissionnaire au cours des cinq (5) dernières années.							
de marchés/ Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) pour	Litiges en instance	total plus de cer fonds propres d	litiges en instance ne doit pas représenter au ent pour cent (100%) du montant total des du Soumissionnaire et doit être considérer ranché à l'encontre du soumissionnaire.						

Situation et performance financière	Capacité financière	600 millions fcfa	700 millions fcfa	400 millions fcfa	800 millions fcfa		
	Chiffres d'affaires moyens des cinq dernières années	2,5 milliards fcfa	2,5 milliards fcfa	1,5 milliard fcfa	2,5 milliard fcfa		
Expérience	Expérience spécifique de construction	2 marchés d'un montant minimum de 500 millions fcfa	2 marchés d'un montant minimum de 500 millions fcfa	2 marchés d'un montant minimum de 350 millions fcfa	2 marchés d'un montant inimum de 500 millions fcfa		
		Les marchés présentés au titre de ces critères doivent être similaires (taille physique, complexité et caractéristiques techniques des travaux) et exécutés à compter du 1er janvier 2017 jusqu'à la date limite de remise des Offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel.					
	Expérience spécifique pour chacun des lots 1, 2, 3 et 4	Une expérience minimale de construction et de réhabilitation achevée de manière satisfaisante d'un projet de bâtiments hospitaliers pendant la période stipulée ci dessus.					
Qualification ESSS	Documentation ESSS pour chacun des lots 1, 2, 3 et 4	Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSS des chantiers, acceptables pour le Maitre d'Ouvrage : 1. Existence d'une Charte éthique ou équivalent. 2. Existence d'un dispositif de contrôle du respect des engagements ESSS par les sous traitants et tous les partenaires du Soumissionnaire;					
	Expérience ESSS	Expérience d'un (1) marché de construction à enjeu ESSS réalisé dans les cinq (5) dernières années.					
	Experts ESSS	Disponibilité de personnel au sein de l'entreprise dédié aux sujets ESSS : Responsable Environnemental et Social et/ou Responsable Santé et Sécurité. L'Expert ESSS doit être formé (Consultant, présentation certification opérationnelle ISO)					
Divulgation des Bénéficiaires Effectifs des Candidats aux Marchés Publics auprès de la Direction Générale des Marchés Publics		Accusé de Réception du Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs des Candidats aux Marchés Publics délivré par la Direction Générale des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022, fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaire.					

Les NIES sont en cours d'élaboration. Elles seront transmises aux entreprises dès qu'elles seront disponibles.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 1% du montant HT de l'offre pour chaque lot. Les Soumissionnaires ont la possibilité de soumettre une seule garantie de soumission pour la totalité des lots d'un montant égal au montant cumulé des garanties des lots auxquels ils soumissionnent.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.



